

Le 25 juillet, le tribunal de commerce de Paris a rejeté le plan de sauvegarde de l'emploi présenté par [ALTIFORT SMFI](#) (siège à Cosne-sur-Loire), spécialisée dans les tubes en acier sans soudure. Le plan est jugé pas assez concret. Une prochaine audience se déroulera fin août avec demande d'une procédure de redressement judiciaire. Ensuite viendra la liquidation judiciaire.